



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2023

### **Délibération n° 202312203: Autorisation vente de l'appartement situé 75 avenue des Côtes de Bourg, et ancien local de la Poste**

#### **Présents : 12**

Mmes, T. Bérard, E. Bonachera, C. Levreaud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, C. Migner

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir : 3**

Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, M. L. Lefèvre donne pouvoir à Mme C. Levreaud, M. M. Sacy donne pouvoir à M. C. Migner

#### **Absent excusé : 0**

#### **Absent : 0**

Secrétaire de séance : Richard Dukers

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service Gironde Ressources du Département de la Gironde en date du 17 juillet 2023,

Considérant la proposition en cours de réflexion faite à Monsieur Xavier Charrié pour l'acquisition de :

- l'ancien local de la Poste est un bien situé dans le bourg de la commune de Prignac et Marcamps, le long de l'avenue des Côtes de Bourg, parcelle C 625 d'une superficie de bâti de 30 m<sup>2</sup>. Le local est un ancien local de la Poste, inoccupée, nécessitant des travaux importants de rénovation.
- l'appartement est situé au 75 avenue des Côtes de Bourg à Prignac et Marcamps, parcelle C 625 d'une superficie bâtie de 79 m<sup>2</sup>. L'appartement est composé de 4 pièces principales situé dans un immeuble mitoyen, comprenant un espace extérieur d'une superficie de 191 m<sup>2</sup>.

Considérant que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à la réhabilitation du groupe scolaire,

Extrait de délibération n° 202312203 du CM du 20 décembre 2023, page 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de :

- **FIXER** le prix de vente à 138 700.00 € pour l'ancien local de la Poste et de l'appartement situé 75 avenue des Côtes de Bourg.
- **AUTORISER** la vente l'ancien local de la Poste est un bien situé dans le bourg de la commune de Prignac et Marcamps, le long de l'avenue des Côtes de Bourg, parcelle C 625 d'une superficie de bâti de 30 m<sup>2</sup>. Le local est un ancien local de la Poste, inoccupée, nécessitant des travaux importants de rénovation.
- **AUTORISER** la vente de l'appartement situé au 75 avenue des Côtes de Bourg à Prignac et Marcamps, parcelle C 625 d'une superficie bâti de 79 m<sup>2</sup>. L'appartement est composé de 4 pièces principales situé dans un immeuble mitoyen, comprenant un espace extérieur d'une superficie de 191 m<sup>2</sup>.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte authentique ainsi que tous documents relatifs à la vente de ces biens ;
- **DIT** que l'acquéreur règlera les frais de notaire

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3 MM. G. Augier, E. Bonachera, G. Hogrel

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 20 décembre 2023

Secrétaire de séance,  
Richard Dukers



Le Maire  
Francis Bérard

